

Préparation au CAPES interne d'allemand

Domaine :

Lettres - Langues

UFR/Institut :

UPEC - UFR de Lettres langues et sciences humaines

Type de diplôme :

Préparation au CAPES

Niveau(x) de recrutement :

Bac + 4,
Bac + 5

Lieu(x) de formation :

Créteil - Campus Centre

Durée des études :

1 an

Accessible en :

Formation initiale,
Formation continue

Présentation de la formation

Cette formation a pour but principal l'admission au concours interne du capes d'allemand. Elle comporte un volet universitaire, assuré par des collègues universitaires de l'UPEC, et un volet didactique, organisé par les enseignants en didactique de l'IUFM de Créteil.

Compétence(s) visée(s)

Les compétences professionnelles à acquérir pour devenir enseignant de langue vivante étrangère sont :

- des savoirs disciplinaires (en littérature, langue, civilisation, linguistique, iconographie des aires germanophones)
- des connaissances didactiques et pédagogiques (transmission des savoirs, programmes etc.)

Débouchés professionnels

Enseignement de l'allemand comme fonctionnaire de l'Etat

Organisation de la formation

La formation se fait pour 2011-2012, à l'Upec, à la fois pour la préparation universitaire et la préparation didactique. Les modalités de ces enseignements sont orientées selon les épreuves d'écrit, réformées pour la session 2012, et d'oral du concours, dont voici le descriptif des épreuves :

A. Epreuve d'admissibilité

Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle définie à l'annexe II bis (coefficient 1).

B. Epreuve d'admission

Epreuve professionnelle en deux parties :

1. Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère (notamment audio, textuels, vidéo) soumis au candidat par le jury. Cette partie de l'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Elle tient compte du niveau d'enseignement (collège ou lycée) dans lequel le candidat a une expérience. Le candidat fait connaître ce niveau au moment de l'inscription au concours. Cette partie se déroule en français, à l'exception des exercices de toute nature qui sont présentés en langue étrangère.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'exposé : trente minutes maximum ; durée de l'entretien : vingt-cinq minutes maximum.

2. Compréhension et expression en langue étrangère. Cette partie de l'épreuve prend appui sur un document audio, textuel ou vidéo en langue étrangère ou sur un document iconographique dont le candidat prend connaissance en présence du jury. Elle consiste en un compte rendu suivi d'un entretien, les deux se déroulant en langue étrangère.

Durée : trente minutes maximum ; coefficient total de l'épreuve : 2.

Chacune des parties entre pour moitié dans la notation.
Dix minutes maximum imputables sur la durée totale des entretiens pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. Cet échange se déroule en langue étrangère. »

Candidature

L'inscription se fait auprès du rectorat par le biais du PAF pour la préparation elle-même. Ne pas oublier de s'inscrire en parallèle auprès du ministère de l'Education nationale pour passer le concours proprement dit.